

**2 J TECH**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 30 000 euros**  
**Siège social : Parc d'Activités de l'Estuaire 2 - 56190 ARZAL**  
**523 352 441 RCS VANNES**

(la « Société »)

<b>DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS</b> <b>DU 27 OCTOBRE 2025</b>
---

**LES SOUSSIGNÉS :**

**1. La société H.J.C.**

Société par actions simplifiée au capital de 768 845 euros  
Dont le siège social est situé Parc d'Activités de l'Estuaire - 56190 ARZAL  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro  
500 099 429

Représentée par **Madame Bénédicte JEZEQUEL**, en sa qualité de gérante de la société  
SIFLOM, Présidente

Titulaire de 3 900 actions de la Société

**2. Monsieur Guillaume JOLY**

Titulaire de 2 600 actions de la Société

Détenant ensemble 6 500 actions, soit la totalité des actions de la Société,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2 J TECH et conformément aux  
dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- *Le rapport de la Présidente,*
- *Le texte des projets de décisions.*

**Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :**

- **Prise d'acte de la démission de la société H.J.C. de son mandat de Présidente, et nomination de la société GLF Industries en remplacement de la Présidente démissionnaire,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

**PREMIÈRE DÉCISION**

La collectivité des associés prend acte à l'unanimité de la démission de la société H.J.C. de son mandat de Présidente, avec effet au 27 octobre 2025.

La collectivité des associés décide à l'unanimité de la dispenser de l'exécution du préavis de trois mois prévu à l'article 15.1 des Statuts.

La collectivité des associés nomme à l'unanimité en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée indéterminée, **la société GLF Industries**, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 25 rue de Keraudren – 56730 SAINT-GILDAS-DE-RHUYS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 992 068 254.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

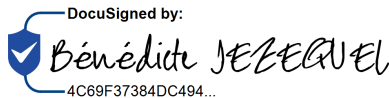
La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte et au cabinet STEPHAN AVOCAT, situé 1 rue Anita Conti – 56000 VANNES, pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

*Acte sous signature électronique via le procédé DocuSign, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.*

Le 27 octobre 2025

**Pour la société H.J.C.**  
Madame Bénédicte JEZEQUEL

DocuSigned by:  
 Bénédicte JEZEQUEL  
4C69F37384DC494...

**Monsieur Guillaume JOLY**

Signé par :  
 Guillaume JOLY  
A2D306AE04DA470...